

**ARRETE PORTANT CONSTITUTION DU DECANAT DE LA FACULTE DES SCIENCES ET
INGENIERIE**

LE DOYEN DE LA FACULTE DES SCIENCES ET INGENIERIE

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université, et notamment l'article 24 ;
- Vu la délibération du 11 avril 2019 du conseil de la faculté des sciences et ingénierie élisant M. Stéphane REGNIER Doyen de la faculté des sciences et ingénierie ;
- Vu la constitution de l'équipe décanale présentée au conseil de la faculté des sciences et ingénierie le 19 avril 2019.

ARRETE

Article 1

Le décanat de la faculté des sciences et ingénierie est composé comme suit :

M. Denis COTE, vice-doyen formation ;

M. Alexandre GUILBAUD, vice-doyen délégué formation en charge de l'internationalisation et de l'interdisciplinarité ;

M. David IZIDORE, vice-doyen initiatives étudiantes et responsabilité sociale ;

M. Jean-Christophe LARCHER, vice-doyen moyens et Infrastructures ;

Mme Isabelle MABILLE, vice-doyenne déléguée formation en charge de l'insertion professionnelle et de la formation tout au long de la vie ;

M. Bertrand MEYER, vice-doyen recherche ;

Mme Frédérique PERONNET, vice-doyenne ressources humaines ;

Mme Dominique VERNHET, vice-doyenne pilotage et ressources.

Article 2

La Directrice générale de la faculté des sciences et ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 19 avril 2019

Stéphane REGNIER

Le Doyen de la faculté des sciences et ingénierie

